

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33
Présents : 25
Votants : 33

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 3 juillet

Le Conseil Municipal de la Commune de LA TRINITÉ
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, salle du conseil municipal
sous la présidence de Monsieur Ladislas Polski, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal :
Envoyée le vendredi 27 juin 2025

OBJET : DELIBERATION N°6 - Emprunts communaux

M. Ladislas Polski
Mme Rosalba Nicoletti-Dupuy
M. Didier David
Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex
M. Stéphane Poulet
Mme Isabelle Depagneux-Segaud
M. Jean-Paul Genieys
Mme Chantal Carrié
Mme Marie-Pierre Parini
M. Jacques Bisch
M. Charlie Ferrero
M. Alain Junguené
Mme Annabel Beccatini-Gesrel
Mme Fabienne Bermond
M. Christophe Bosio
M. Gilles Ugolini
Mme Sophie Bournot
Mme Marion Troyat
Mme Sabrina Missud-Guillet
M. Fabien Bonnafoux
Mme Isabelle Martello
Mme Annick Meynard
Mme Virginie Escalier

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. Alain Brunetti représenté par Mme Marie-Pierre Parini
Mme Noëlle Dyot-Gerardin représentée par Mme Isabelle Depagneux-Segaud
M. Maurice Bernardi représenté par Mme Fabienne Bermond
Mme Sylvie Daniel représentée par M. le Maire
M. Laurent Portelli représenté par M. Didier David
Mme Audrey Bruno Giannini représentée par Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex
M. Mohamed Abdelaziz Tafer représenté par M. Fabien Bonnafoux
M. Jean-Marie Fort représenté par Mme Annick Meynard
M. Didier Razafindralambo représenté par Mme Isabelle Martello
M. Guy Ferrandez représenté par Mme Virginie Escalier

Secrétaire de séance : M. Fabien Bonnafoux

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juillet 2025

N°6

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul Genieys – Adjoint aux finances

Direction : Ressources et administration générale
Service des finances et de la commande publique

Objet : Emprunts communaux

Classification : 7 – Finances - 7.1 Décisions budgétaires

Mes chers collègues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°9 du 15 décembre 2022 autorisant Monsieur le Maire à réaliser des emprunts destinés au financement des investissements prévus au Budget, et à passer à cet effet les actes nécessaires dans la limite fixée par le Conseil Municipal de 1 300 000€,

VU la délibération du Conseil municipal du 6 février 2025 relative à l'adoption du budget primitif 2025,

VU la délibération du Conseil municipal du 3 juillet 2025 relative à la Décision Modificative Budgétaire n°1 de 2025,

Considérant la nécessité de financer les travaux inscrits au budget 2025 avec notamment la salle culturelle et de festivités La Stella,

Considérant la volonté de la Commune d'assurer une parfaite transparence de ses comptes publics,

Considérant que dans le cadre de la gestion dynamique de sa dette, la ville de La Trinité sollicite les banques pour un prêt à court terme afin de financer le FCTVA des investissements 2025, que nous percevrons en 2027 d'un montant de 1 600 000€,

Considérant l'offre de la Banque Postale,

Considérant que les conditions maximales seront : un taux de 3.11% et une durée de 24 mois,

Considérant que nous poursuivons les négociations afin d'obtenir un prêt aux meilleures conditions de taux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Autorise** Monsieur le Maire ou Monsieur l'Adjoint aux Finances à signer le contrat de prêt visant à financer la partie FCTVA des investissements 2025 et à procéder ultérieurement, sans autre délibération, à l'ensemble des opérations consécutives à l'exécution du prêt annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Pour expédition conforme

Fabien BONNAFOUX,

Ladislav POLSKI,

Secrétaire de séance



Maire de La Trinité

Vote du Conseil : Pour : 27

Contre : 6

Abstention : 0